

Conseil communautaire du 18 mai 2015

Lieu : La Passerelle – Ste Croix

Présents : CLAUZEL Ardoine, BAILLOU Anne-Marie, CROUZAT Gérard, DELDIQUE Bruno, DELORY Vincent, GAILLAC Josette, GOISSET Annie, HANNART Jean , FESQUET Pierre, PIGACHE Jean Claude, PRATLONG Noëlle, SORIANO Denise.

Arrivée de Françoise SAINT-PIERRE au point 3

Procuration : ANDRE Jean Max à Jean Claude PIGACHE , FAURE François à Josette GAILLAC, GODE Philippe, à Pierre FESQUET, PLAGNES Pierre à Denise SORIANO, POUGET Serge à Gérard CROUZAT, NGUYEN Emmanuel à Annie GOISSET.,

Absents : BRUNETEAU Hélène, FOISY Pierre

Secrétaire de séance : Denise SORIANO

Président de séance : Jean Claude PIGACHE

Total des voix : 12 présents + 6 procurations = 18 voix + 1 (arrivée de Madame SAINT PIERRE à 18h40)

Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour : avance de trésorerie à l'association trait d'union, modalité de remboursement

Accepté à l'unanimité

1. Approbation des comptes-rendus des conseils du 20 mars et du 10 avril 2015

A l'unanimité

2. Natura 2000 : dossier de subvention du 1^{er} juin 2015 au 31 décembre 2015

A compter du 1^{er} juin 2015, les fonds européens seront gérés par la Région en lieu et place des services de l'Etat. En conséquence, ce dossier est traité en deux temps pour 2015 pour les demandes de subventions.

La 1^{ère} partie a été validée lors du conseil communautaire de 4 décembre 2014, voici le budget pour la 2^{ème} partie de l'année :

| Type de POSTES | DETAIL par POSTE | Dépense Prévisionnelle | Coût Hors TVA | Coût TVA |
|-------------------------------|--|------------------------|-----------------|----------|
| Prestataire de service | | | | |
| assurance | | 185,71 | 185,71 | |
| Total 1 | | 185,71 | 185,71 | |
| Frais de personnel | | | | |
| Chargé de mission | nombre de jours : 120 jours théoriques (cout jour :182,46) | 21895,2 | 21895,2 | aucune |
| Agent administratif | nombre de jours : 4 (cout jour : 183,96) | 735,84 | 735,84 | aucune |
| Total 2 | | 22631,04 | 22631,04 | |

| Frais professionnel | | | | |
|----------------------------|--|-------------|----------------|--------------|
| Frais de déplacement | chargé de mission :3200 km et stagiaire 800 km | 1240 | 1240 | aucune |
| Frais de repas | 15 repas à 15 euros | 225 | 187,50 | 37,50 |
| Total 3 | | 1465 | 1427,50 | 37,50 |

| Achat prévisionnel et services extérieurs | | | | |
|--|--------|----------------|----------------|---------------|
| Frais de photocopie | 7 mois | 295,09 | 245,91 | 49,18 |
| Telecommunication | 7 mois | 543,84 | 453,20 | 90,64 |
| Materiel inventaire Pin de Salzmann | | 427,08 | 355,90 | 71,18 |
| Intervenants extérieurs (animation) | | 300 | 250,00 | 50,00 |
| Lettre d'information natura 2000 | | 654 | 545,00 | 109,00 |
| Envoi lettre d'information | | 1163,08 | 969,23 | 193,85 |
| Frais de timbres | | 129 | 129,00 | 0,00 |
| Total 4 | | 3512,09 | 2948,24 | 563,85 |

| Frais de formation | | | | |
|---------------------------|--|--|--|--|
| | | | | |

| | | | | | |
|--|--|-----------------|-----------------|---------------|-----------------|
| Total Général (1,2,3,4) | | 27793,84 | 27192,49 | 601,35 | |
| Report total hors TVA et TVA et Somme | | | 27192,49 | 601,35 | 27793,84 |

| Financier | Détail plan de financement % | HT | (TVA) | TVA | TOTAL |
|---------------------------------------|------------------------------|----------|-------|--------|-----------------|
| Etat | 40 | 10877,00 | 80,00 | 481,08 | 11358,08 |
| Europe | 40 | 10877,00 | | | 10877,00 |
| Autofinancement collectivités locales | 20 | 5438,50 | 20,00 | 120,27 | 5558,77 |
| Total Général | | | | | 27793,84 |

2015_54 : adoption pour 14 contre 0 abstention 4

Les conseillers communautaires regrettent une moindre participation des institutions : financement à 80% au lieu de 90%)

Arrivée de Françoise Saint Pierre à 18h40

Total des voix : 13 + 6 = 19

3. Association Trait d'union : avance de trésorerie :

En conseil du 20 mars 2015, une avance de trésorerie d'un montant de 15 000 € a été consentie à l'association Trait d'Union ; Le mandat émis après le vote du budget a été rejeté par la trésorerie car les modalités de remboursement n'étaient pas précisées.

L'avance de trésorerie de 15 000 € sera à rembourser au plus tard le 30 juin 2016.

2015_55 : adoption pour 19 contre 0 abstention 0

4. Subvention aux associations :

↳ fiche CEL n°39 : FR le Chalut, changement de projet pour le séjour vacances des petits. Coût du projet initial 8150 € avec 1630 € de subvention de la communauté (organisation d'un séjour en camping 10 jours) ; Coût nouveau projet 1400 € (ateliers sur une semaine à St Martin).

Subvention demandée 280 €.

Subvention accordée 280 €

2015_56 : adoption pour 19 contre 0 abstention 0

- ↳ Association Demain Sans Faute : offrir aux télétravailleurs un espace d'échanges et de partage en savoirs, expériences et moyens. Séances de travail tous les 15 jours à la mairie de Moissac. Subvention demandée 1500 €. **Subvention proposée 1000 €.** **Subvention accordée 1000 €**

2015_57 : adoption pour 19 contre 0 abstention 0

- ↳ Artisans Bâtisseurs en Pierre Sèche (ABPS) : école professionnelle de la pierre sèche, actions de formation. Subvention demandée 600 €. **Subvention proposée 500 €** **Subvention accordée 500 €**

2015_58 : adoption pour 19 contre 0 abstention 0

5. Taxe de séjour :

Suite à l'adoption par l'assemblée Nationale le 11 décembre 2014 de l'amendement modifiant certains articles du code général des collectivités territoriales sur la taxe de séjour :

- ↳ exemptés de la taxe de séjour : les mineurs
- ↳ modification des tarifs plancher et plafond

La communauté de communes a voté les tarifs 2015 en conseil du 4 décembre 2014, ils sont conformes, aucune modification n'est à prévoir. La nouvelle délibération concerne les personnes mineures qui sont dorénavant exemptées (précédemment enfants de moins de 13 ans). L'information a déjà été diffusée auprès des loueurs.

2015_59 : adoption pour 18 contre 0 abstention 1

6. Admission en non-valeur :

La DGFIP a transmis, en date du 21 avril 2015 et du 11 septembre 2014, les éléments qui concernent les admissions en non-valeur sur le budget principal et le budget des OM pour un montant total de 1438 €. Pour mémoire, inscription budgétaires 2015, 500 € sur le BP et 1500 € sur les OM. Il est proposé :

| Admission en non valeur | | | |
|-------------------------|----------------|--------|-----------------|
| Exercice | Référence | Budget | Montant |
| 2010 | R-2-204 | OM | 126.00 € |
| 2011 | R-2-201 | OM | 127.00 € |
| 2012 | R-2-206 | OM | 127.00 € |
| Sous-total OM | | | 380.00 € |
| 2004 | T-700700000014 | BP | 17.25 € |
| 2005 | T-900016000071 | BP | 125.00 € |
| 2005 | T-900038000001 | BP | 41.67 € |
| 2006 | T-900037000072 | BP | 125.00 € |
| Sous-total BP | | | 308.92 € |
| TOTAL | | | 688.92 € |

2015_60 : adoption pour 19 contre 0 abstention 0

7. Achat de composteurs pour l'année 2015 :

La campagne de distribution de composteurs est renouvelée pour cette année. Il est nécessaire de valider la commande de 50 composteurs et bioseaux selon les éléments suivants :

| Composteurs 400 l | | Bioseaux | | Frais livraison | Total | Subventions | | Reste à charge |
|-------------------|--------|----------|--------|-----------------|---------|-------------|--------|----------------|
| Quantité | Prix U | Quantité | Prix U | | | ADEME | CG48 | |
| 50 | 55.08 | 50 | 3.23 | 85.78 | 3001.28 | 1500.59 | 900.40 | 600.29€ |

La campagne démarrera le 1^{er} juillet 2015, les communes seront sollicitées pour l'affichage de l'information à destination des usagers.

Tarif à la vente : 12 € (12X50= 600 €)

2015_61 : adoption pour 19 contre 0 abstention 0

8. Station carburant :

Le marché public de fourniture et de livraison de carburants passé en 2011 arrive à son terme le 14 juin 2015. Il est nécessaire de relancer une consultation. Un courrier de notification de fin du marché a été transmis au fournisseur actuel, le nouveau marché devra être mis en place pour le 15 septembre 2015 au plus tard.

2015_62 : adoption pour 19 contre 0 abstention 0

9. Délégué suppléant au SMAGE :

Lors du conseil du 2 juin 2014, les délégués titulaires et suppléants au SMAGE (titulaires : M. CROUZAT, Madame SORIANO), suppléants (M. DELORY, M. VERDELHAN) ont été désignés. Suite au décès de M. VERDELHAN, il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant.

Nouveau délégué suppléant au SMAGE : Pierre FESQUET

2015_63 : adoption pour 19 contre 0 abstention 0

10. Convention CDG48 pour le service retraite :

La convention d'adhésion au service retraite du centre de gestion de la Lozère est arrivée à son terme le 31 décembre 2014. Le CDG48 propose de la renouveler pour 2015-2017. Il s'agit de réaliser pour le compte de la collectivité des missions d'intervention sur les dossiers dématérialisés des agents affiliés CNRACL (relevé individuel de situation, liquidation de pension...). Ces prestations sont facturées uniquement à l'acte.

2015_64 : adoption pour 19 contre 0 abstention 0

11. Fonds de concours de la commune du Pompidou pour l'épicerie/boulangerie :

Afin d'équilibrer l'opération Epicerie/Boulangerie, un fonds de concours complémentaire de 20 000 € est demandé à la commune du Pompidou. Il est proposé la mise en place d'un avenant au fonds de concours initial sur la partie logement portant la participation totale de la commune à 80 000 € sur l'opération au lieu de 60 000 €. Rappel du fonds de concours :

| | | | |
|----------------------------|-------------|----------------------------|-----------------------------|
| Fonds de concours logt | 23 856.22 € | 21 470.60 € versés en 2013 | reste à percevoir 2385.62 € |
| Fonds de concours commerce | 36 143.78 € | 32 529.40 € versés en 2013 | reste à percevoir 3614.38 € |
| Total | 60 000.00 € | 54 000.00 € | 6000.00 € |

A noter qu'un avenant n'est possible que si le fonds de concours est inférieur à la part de financement assurée par la communauté de communes hors subventions. C'est le cas pour la partie logement (participation communauté de communes 60 009.41 €).

2015_65 : adoption pour 19 contre 0 abstention 0

12. Convention Parc National des Cévennes :

Il s'agit de la mise en œuvre opérationnelle des objectifs et des orientations de la charte en lien avec les domaines de compétences de la collectivité et les projets qu'elle souhaite développer (filère bois, site Natura 2000, PLUI, sentiers de randonnées, etc...). Il est nécessaire d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat.

En attente de la finalisation de la rédaction de la convention du Parc National, le conseil communautaire ne prend pas de délibération autorisant le président à signer la convention de partenariat.

13. Voie royale DFCI : mise en place de servitude de passage et d'aménagement :

Piste inscrite au plan de massif de protection des forêts contre l'incendie de « Vallée Française, Vallée du Gardon de Saint Germain, Vallée du Galeizon » approuvé par le Pôle de DFCI, en date du 19 janvier 2007. Déjà en place une servitude pour la partie « Can des Noyers-Col de la Baraque ».

Nouvelle programmation pour la partie tronçon « Col de la Barrage-D13 communes de Molezon et St Martin de Lansuscle.

L'objectif des servitudes étant d'assurer la continuité et la pérennité dans la protection et la surveillance des bois et forêts, de pouvoir réaliser et entretenir les équipements.

L'ASA DFCI du canton de Saint Germain prend en charge les frais liés aux enquêtes parcellaires. Reste à la charge de la collectivité les frais des avis de presse (environ 400 €).

Il s'agit de valider l'action de l'ASA DFCI du canton de Saint Germain et de demander au Préfet d'établir la servitude de cette piste sur les deux communes concernées.

2015_66 : adoption pour 19 contre 0 abstention 0

14. Motions :

- ↳ Collège de Saint Etienne Vallée Française : soutien de la collectivité au conseil d'administration du collège de Saint Etienne Vallée Française sur le refus de suppression prévue des heures d'accompagnement éducatif dans les établissements situés hors éducation prioritaire.

2015_67 : adoption pour 19 contre 0 abstention 0

- ↳ Maison de santé pluridisciplinaire de Saint-Jean du Gard : suite à la délibération de la commune de St Jean du Gard de demande de subvention exceptionnelle au CR pour ce projet motivée sur un principe « de prise en charge des patients de la Vallée Française » et des articles parus dans la presse à ce sujet.

Notre communauté de communes rappelle que sur son territoire de la Vallée Française, elle soutient de par ailleurs le projet de maison des services de la commune de St Etienne Vallée Française et la prise de position des médecins sur le maintien des services de santé dans la Vallée Française.

2015_68 : adoption pour 19 contre 0 abstention 0

15. Achat de patrimoine pour la réalisation de logements : dossiers évoqués en bureau, le budget 2015 ne permet pas d'envisager cette année ce type d'investissement. Pour information :

- ↳ proposition St Martin : achat maison 80 000 €
- ↳ proposition Ste Etienne : achat maison 145 000 €

16. Projet commune de Gabriac :

Demande de prise en charge par la communauté de la maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de la Chapelle. Ce projet est soumis aux possibilités d'obtention de subventions pour le financer. Une analyse financière du projet sera réalisée par l'agent de développement (réhabilitation de ce bien pour des logements)

Questions diverses :

- ↳ gestion de la maison des arts et des sports (règlement intérieur, tarifs, mise en service, inauguration, etc...)
- ↳ inauguration rampe Boissonnade : 14 août à 17h00
- ↳ SPANC : (2015 : communes Bassurels et Pompidou) date réunion publique à fixer, les communes concernées devront fournir la liste complète des assainissements non collectifs.
- ↳ travaux déchetterie : dépenses 200 000 €, subvention à 50 %
- ↳ **Séance levée à 20 h 30**

